

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/25

MOTION LOI ÉCOLE

Madame Maférime DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT -Président du Groupe des Elus Socialistes et Personnalités de Progrès- présente la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Lormont a pris connaissance du « projet de loi relatif pour une École de la Confiance » et souhaite faire part de son inquiétude concernant ce projet adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, et étudié par le Sénat au début de ce mois d'avril.

Cette énième réforme de l'école s'attaque à de nombreux sujets, de l'âge de l'instruction obligatoire au financement de l'enseignement privé par les Communes en passant par le développement de l'expérimentation et des évaluations réduites à l'état d'un outil de contrôle des établissements et des personnels.

La Ville déplore une absence totale de concertation à tous niveaux, que ce soit avec les enseignants et leurs syndicats qui sont les premiers concernés, les associations de parents d'élèves et les Collectivités territoriales, notamment les Communes.

Il semble que la concertation ne soit également pas une priorité de cette loi puisque les avis des conseils d'écoles et des conseils d'administration de collèges ne seront pas sollicités pour la création d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) regroupant un collège et une ou plusieurs écoles du secteur de recrutement de ce collège.

Les élus de Lormont s'opposent à la dégradation du service public d'Éducation, notamment avec la création des EPSF qui porte atteinte au maillage territorial en matière d'Éducation et qui amène à la suppression des postes de directrices-directeurs d'écoles dont la tâche serait dévolue à des principaux de Collège adjoints, éloignés des réalités des écoles.

Comme le Maire est l'un des piliers de la démocratie locale, le Directeur d'école est l'un des principaux représentants de l'École républicaine dans les territoires. Il a non seulement la confiance des enseignants mais aussi la connaissance des enfants et la proximité nécessaire à une réponse de qualité aux problématiques des parents d'élèves. Ceci est d'autant plus vrai sur notre territoire lormontais classé REP +.

Lormont a fait de l'éducation sa priorité en portant ses efforts humains et financiers dans ce domaine, comme en témoigne notre démarche pour obtenir la labellisation Cité Éducative.

De remarquables projets éducatifs ou pédagogiques transversaux entre élémentaire et secondaire ont pu aboutir grâce au travail collectif de la communauté éducative et de la commune. Le concours d'éloquence « les Messagers » a été un exemple récent.

En soutien à la lutte des enseignants, le Conseil Municipal ne soutient pas ce projet de loi qui va à l'encontre du service public de proximité à l'École, et au principe d'égalité sur lequel est fondé l'école publique.

Il est demandé :

*** la nécessité du respect des principes de concertation avec tous les partenaires de l'Éducation ;**

*** le maintien du statut de Directeur-riche d'école dans le cadre du respect des cycles ;**

*** la considération à sa juste valeur du métier d'enseignant, avec la mise en œuvre d'une formation initiale et continue ambitieuse leur permettant de pratiquer leur métier dans les meilleures conditions.**

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,

3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,

1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

ABSTENTION :

1 - Groupe Lormont Avenir.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**